QUESTION UIT-R 264/5

Études relatives aux systèmes de transport intelligents, y compris
les véhicules connectés automatisés et les applications futures

(2023)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* qu'il existe environ 1,5 milliard de véhicules dans le monde, en comptant les camions et les bus;

*b)* qu'il est nécessaire d'intégrer dans les systèmes de transport terrestres diverses technologies, notamment dans le domaine des radiocommunications;

*c)* que les technologies de l'information et de la communication sont intégrées dans un véhicule pour fournir des cas d'utilisation de communication pour les systèmes de transport intelligents (ITS) en évolution, en vue d'améliorer la gestion du trafic et de contribuer à la sécurité au volant;

*d)* que des normes internationales faciliteraient le déploiement des systèmes ITS au niveau mondial et permettraient de réaliser des économies d'échelle dans la mise en place des équipements et des services ITS proposés au public;

*e)* que, après la normalisation initiale des systèmes de transport intelligents (ITS), des améliorations n'ont cessé d'être apportées aux spécifications relatives aux systèmes ITS et continueront d'être apportées au fil du temps;

*f)* que l'introduction des véhicules connectés automatisés (CAV) repose sur de nouveaux types de technologies en matière de radiocommunication et de capteurs;

*g)* que les véhicules CAV peuvent permettre de réduire le nombre d'accidents, diminuant ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées dans les accidents de la route;

*h)* qu'il est prévu de déployer des véhicules CAV ou que de tels véhicules sont déjà déployés dans différentes régions;

*i)* que les radiocommunications pour les systèmes ITS, y compris les véhicules CAV, peuvent être mises en œuvre dans des bandes de fréquences attribuées au service mobile terrestre;

*j)* qu'il peut être nécessaire d'envisager des exigences particulières pour mettre en œuvre en toute sécurité certains cas d'utilisation des systèmes ITS essentiels en matière de sécurité routière;

*k)* que les systèmes ITS ont évolué au fil des années et que cette évolution est constante tant sur le plan des technologies que des cas d'utilisation;

*l)* que les technologies en ondes millimétriques pourraient profiter aux systèmes ITS, y compris les véhicules CAV et les applications futures;

*m)* que des études ont déjà été menées au titre de la Question UIT-R 205-6/5 sur les systèmes de transport intelligents;

*n)* que des études ont déjà été menées au titre de la Question UIT-R 261/5 sur les véhicules connectés automatisés;

*o)* qu'au titre des versions en vigueur et précédentes de la Question UIT-R 205/5 et de la Question UIT-R 261/5, des Rapports et des Recommandations UIT-R ainsi que des Manuels de l'UIT‑R portant sur différents aspects des systèmes de transport intelligents et des véhicules connectés automatisés, énumérés aux points *b)* et *c)* du *notant*, ont déjà été publiés,

notant

*a)* que la Conférence a adopté la Recommandation **208 (CMR-19)** relative à l'harmonisation des bandes de fréquences pour les applications des systèmes de transport intelligents en évolution dans le cadre des attributions au service mobile;

*b)* qu'au titre du point 1.18 de l'ordre du jour de la CMR-15, la Recommandation UIT‑R M.2057 et le Rapport UIT-R M.2322 ont été élaborés;

*c)* qu'au titre de la Question UIT-R 252/5, le Rapport UIT-R F.2394 a été élaboré;

*d)* qu'au titre des versions en vigueur et précédentes de la Question UIT-R 205/5 et de la Question UIT-R 261/5, les Recommandations et Rapports UIT-R suivants ont déjà été élaborés: Recommandations UIT-R M.1452, UIT-R M.1453, UIT-R M.1890, UIT-R M.2084 et UIT‑R M.2121, et Rapports UIT-R M.2228, UIT-R M.2444, UIT-R M.2445 et UIT-R M.2534-0;

*e)* que le Volume 4 du Manuel sur les communications mobiles terrestres contient des informations sur les systèmes de transport intelligents,

décide

qu'il convient d'étudier les questions suivantes, en tenant compte des informations disponibles dans les publications de l'UIT existantes sur les systèmes ITS, y compris les véhicules CAV, énumérées aux différents points du *notant*;

1 En ce qui concerne les systèmes ITS en général:

– Quelles sont les exigences en matière de radiocommunication et de spectre applicables aux services ITS et aux éléments fonctionnels qui pourraient bénéficier d'une normalisation internationale, et dans quelle mesure peut-on utiliser les systèmes de télécommunication mobiles évolutifs pour offrir des services ITS?

2 Plus particulièrement, en ce qui concerne les applications ITS pour les véhicules CAV:

– Quelles sont les exigences en matière de radiocommunication et de spectre, y compris en matière de connectivité de radiocommunication large bande et/ou à faible temps de latence, et les caractéristiques opérationnelles des systèmes de radiocommunication capables de prendre en charge les véhicules CAV?

– Quelles sont les exigences pour permettre l'interfonctionnement entre les radiocommunications directes ad hoc et les radiocommunications connectées au réseau cellulaire pour fournir des applications ITS aux véhicules CAV, d'une manière à la fois efficace et durable?

3 En ce qui concerne les applications ITS futures et autres, au-delà des points 1 et 2 du *décide* ci-dessus:

– Quels sont les objectifs, les cas d'utilisation, les exigences en matière de radiocommunication et de spectre et les questions d'ordre technique et opérationnel, y compris concernant la sécurité de l'exploitation, associés aux applications futures et émergentes utilisées pour les systèmes ITS, y compris les véhicules CAV?

décide en outre

1 qu'il convient de réviser et d'actualiser les Rapports et/ou Recommandations UIT-R existants dont il est fait mention aux différents points du *notant* en y faisant figurer les résultats pertinents des études menées au titre de la présente Question, selon qu'il conviendra;

2 que les nouveaux résultats des études menées au titre de la présente Question doivent figurer dans une ou plusieurs nouvelles Recommandations UIT-R et/ou un ou plusieurs nouveaux Rapports UIT-R, selon qu'il conviendra;

3 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2